

# SEANCE du 16 avril 2019

Convocation du 12 avril 2019

L'an deux mil dix-neuf, le seize avril à 19 heures 15, le Conseil Municipal de La Forestière, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Patrick PIERRAT, Maire,  
Étaient présents : Jean-Pierre RUELLE, Laure FRANCOIS, Jacqueline MICHEL, Gérard FOURNEAU, Georges QUINAULT.  
Absent : Didier FRANCOIS,  
Absents excusés : Sophie BOURGOIN,  
Pouvoirs : néant  
Laure FRANCOIS a été élue secrétaire.

-----  
Ouverture officielle de la séance :

Le quorum n'ayant pas été atteint à la réunion du 12 avril 2019, la séance a été reportée ce jour et peut se dérouler sans condition de quorum.

Approbation des procès-verbaux :

Le procès-verbal de la séance du 1<sup>er</sup> mars 2019 est adopté à l'unanimité.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- VOTE le compte administratif 2018 et approuve le compte de gestion 2018 de la Commune.
- Vu les états des restes à réaliser au 31.12.2018 et les besoins recensés pour 2019, DECIDE d'affecter les résultats 2018 au budget principal de la Commune comme suit :

26.773,91 € affectation en réserves (recettes d'investissement)  
75.984,94 € en report (recettes de fonctionnement)  
25.413,91 € en report (dépenses d'investissement)

- VOTE le budget 2019 de la Commune qui s'équilibre ainsi :

192.076,94 € *Section de fonctionnement*  
160.743,91 € *Section d'investissement*

- VOTE les taux des 4 taxes locales pour 2019 (pour la part communale)

	<i>Taux de référence de 2018</i>	Bases prévisionnelles 2019	<b>Taux votés pour 2019</b>	Produits attendus pour 2019
<b>1- Taxe d'habitation</b>	5.65 %	238.600	<b>5.65 %</b>	13.481 €
<b>2 - Foncier Bâti</b>	1.92 %	160.300	<b>1.92 %</b>	3.078 €
<b>3 - Foncier Non Bâti</b>	4.27 %	54.900	<b>4.27 %</b>	2.344 €
<b>4 - C.F.E.</b>	7.85 %	9.400	<b>7.85 %</b>	738 €
<b>Total (1+2+3+4)</b>				<b>19.641 €</b>

- VOTE les subventions 2019 pour un montant global de 1.115 €.
- *Avec 6 voix pour*, DECIDE d'apporter son soutien à l'action portée par la Fédération nationale des Communes forestières qui s'oppose à ce que L'ONF encaisse les recettes des ventes de bois en lieu et place de la Commune.

*Avec 2 voix pour et 4 contre*, NE SOUHAITE PAS délibérer sur la demande de soutien émanant de l'intersyndicale des personnels de l'ONF.

- Après avis favorable du comité technique, DECIDE de mettre en place une participation en santé en faveur des agents qui souscrivent un contrat mutuelle labellisé.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures 00.  
Fait à La Forestière, le 18 avril 2019

Le Maire, M. Patrick PIERRAT

Diffusion :

Affichage (Panneau de la mairie)

Site Internet : <https://laforestiere.fr>

